



ΕΒΡΩΠΕΙΚΟ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΩΠΕΟ EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARIAMENTIT
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPLAN PARLIAMENTI
PARIAMENT EUROPEEN PARLAIMINI NA BĊORPA PARLAMENTO EUROPEO EUROPA PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EUROPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPPES PARLAMENT
PARLAMENT EUROPEISKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENTI EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROOPAPARLAMENTET

Directorate-General for the Presidency / Direction générale de la Présidence
Directorate for the Plenary / Direction de la Séance Plénière
Members' Activities / Activités des députés

E-4366/09FR

Réponse donnée par M. Piebalgs
au nom de la Commission
(9.10.2009)

L'Union européenne a déjà manifesté son intérêt pour le projet de gazoduc entre l'Algérie, l'Italie (Sardaigne) et la France (Corse) puisqu'il est inclus dans les orientations communautaires relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie (décision n° 1364/2006/CE du Parlement et du Conseil).

En effet, ce projet a reçu la plus haute priorité en étant qualifié de "Projet d'intérêt européen" et inscrit au sein de l'annexe I de cette décision avec l'intitulé "Gazoduc Algérie-Italie via la Sardaigne et la Corse avec une branche vers la Corse".

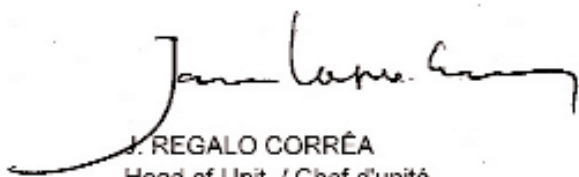
Le promoteur du projet a ainsi la possibilité de soumettre une demande de financement au titre du budget TEN-E dans le cadre d'un appel à propositions. Le prochain appel sera lancé au début de l'année 2010.

Les projets inscrits à l'annexe du règlement n°663/2009 ont été sélectionnés sur la base de leur contribution à l'objectif de sécurité et de diversification de l'approvisionnement énergétique. En outre, ces projets ont été sélectionnés sur la base d'un degré de maturité raisonnable et en mesure de démontrer leur capacité à engager un niveau substantiel de dépenses de capital au 31 décembre 2010. Enfin, le support financier communautaire vise à aider ces projets à dépasser les difficultés financières liées à la crise économique et financière.

Lors de l'établissement de la liste des projets, le projet de raccordement de la Sardaigne à la Corse était en phase d'étude de faisabilité et n'avait donc pas encore atteint le stade de maturité requis pour pouvoir être inclus dans la liste des projets éligibles à recevoir une assistance financière, au titre du programme d'aide à la relance économique à des projets d'infrastructure dans le domaine de l'énergie.

FR J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe, la réponse à votre question donnée par l'institution interrogée.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le député, avec mes respects, l'expression de mes sentiments dévoués.



J. REGALO CORRÊA
Head of Unit / Chef d'unité